



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 20 MARS 2017

Convocation du 13 Mars 2017

L'an deux mil dix sept, le 20 Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents :** MM. TOURGIS Lionel, LOYANT Jean-Marie, LEREVEREND Benoit (adjoints).  
Mme MARIE ROSALIE Christèle, M. GOUET Jérôme, Mme MOREAUX Sophie, Mme DUPORT Delphine, M. DUVAL Benjamin, Mme ALMIRE Corinne, M. AUDOUX Jérôme.

**Pouvoirs :** Mme SOREL à Mme ALMIRE – Mme LECCELLIER à M. AUDOUX  
Mme LEROYER à Mme DUPORT – M. PIGEON à M. LOYANT

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Colin John CRIDDLE, vétérinaire anglais décédé le 27 janvier 2017.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations : l'une concernant l'appel d'offres de la restauration scolaire, la deuxième concernant l'indice terminal de la fonction publique, la troisième concernant une demande de subvention au titre de la DSIL.  
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TOURGIS a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- certificat d'urbanisme : 1
- déclaration travaux : 1
- déclaration d'intention d'aliéner : 2

### DELIBERATIONS

► **Appel d'offres restauration scolaire :** Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition émanant des communes de Tourville-sur-Odon et Verson pour la création d'un groupement de commandes dans le cadre du renouvellement du marché de la restauration scolaire.  
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Modification de l'indice terminal de la fonction publique** : Les indemnités de fonction des élus devant être calculées en référence à un nouvel indice terminal, la perception demande une délibération dans laquelle ne figure plus le montant de l'indice.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention Relais Assistants Maternels (RAM)** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la convention passée avec la commune de Tourville-sur-Odon est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Souhaitant conserver ce service à la population, le conseil municipal donne son accord de principe.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention Centre de Loisirs sans Hébergement de Verson (CLSH)** : compte tenu de la fréquentation peu nombreuse des enfants à ce centre et de la participation demandée par la commune de Verson par rapport aux années précédentes, le conseil municipal décide de dénoncer la convention relative à la participation financière.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## ► BUDGET :

### Vote du compte administratif 2016

Monsieur TOURGIS Lionel est nommé président de séance.

#### *Fonctionnement, toutes sections confondues :*

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 795 455,57 €

et les recettes de fonctionnement à la somme de : 1 362 228,14 €

soit un excédent de clôture de : 566 772,57 €

Compte tenu du report de l'exercice de 973 620,08 €, l'excédent de clôture global de fonctionnement s'élève à la somme de : 1 540 392,65 €

#### *Investissement, toutes sections confondues :*

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 463 784,95 €

et les recettes d'investissement à la somme de : 204 813,22 €.

soit un déficit de clôture de l'exercice de : 258 971,73 €

Compte tenu du report de 12 711,64 €, le déficit de clôture global d'investissement s'élève à la somme de : 271 683,37 €

Hors la présence du Maire, le compte administratif 2016 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion de Madame la Trésorière est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte de résultat global du budget, soit un excédent de clôture en fonctionnement de 1 540 392,65 €, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Report R002 (recette de fonctionnement) : 1 037 884,28 €.

Affectation à l'article 1068 (recette d'investissement) : 502 508,37€

Le déficit d'investissement sera repris automatiquement en report à nouveau (R 001) pour un montant de : 271 683,37 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Vote des taux d'imposition 2017

Les taux restent inchangés en 2017

- Taxe d'habitation : 8.95 %

- Taxe foncière propriétés bâties : 26.16 %

- Taxe foncière propriétés non bâties : 45.08 %
- Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

### **Vote du budget primitif 2017**

Madame le Maire propose au conseil municipal le vote du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- o en section de fonctionnement à la somme de : 1 888 367,00 €
- o en section d'Investissement à la somme de : 1847 508,00 €

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses de fonctionnement par chapitre**

- 011 Charges à caractère général : 466 660,00 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 411 000,00 €
- 014 Atténuation de produits : 31 500,00 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 123 300,00 €
- 66 Charges financières : 30 000,00 €
- 67 Charges exceptionnelles : 2 000,00 €
- 022 Dépenses imprévues : 74 805,00 €
- 023 Virement à la section d'investissement : 749 102,00 €

##### **Recettes de fonctionnement par chapitre**

- 013 Atténuations de charges : 1 000,00 €
- 70 Produits des services du domaine & ventes diverses : 113 998,72 €
- 73 Impôts et taxes : 604 384,00 €
- 74 Dotations et participations : 101 100,00 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 30 000 €
- R002 Résultat reporté : 1 037 884,28 €

#### **Investissement**

##### **Dépenses d'investissement par chapitre**

- 20 Immobilisations incorporelles : 5 000,00 €
- 21 Immobilisations corporelles : 273 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours : 912 000,00 €
- 16 Emprunts et dettes assimilés : 104 999,63 €
- 020 Dépenses imprévues : 50 000,00 €
- Restes à réaliser : 230 825,00 €
- 001 Déficit reporté : 271 683,37 €

##### **Recettes d'investissement par chapitre**

- 16 Emprunts : 400 000 €
- 10 Dotations, fonds divers et réserves : 548 406,00 €
- 021 Virement de la section de fonctionnement : 749 102,00 €
- 024 Produit de cessions d'immobilisations : 150 000,00 €
- 001 Reprise solde exécution (R001) : 0,00 €
- Restes à réaliser : 0,00 €

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

► **Subventions** : Autorisation est donnée à Madame le Maire de demander des subventions à la DRAC et enveloppe parlementaire pour la construction de la bibliothèque municipale, ainsi qu'une au titre de la DSIL pour les accès PMR.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

En tant que conseiller municipal, auditeur libre, Monsieur Lerévérend avait souhaité participer à la commission « Environnement, développement durable et gestion des déchets ». Dans cette commission il s'occupera plus particulièrement de la rationalisation des déchets.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### ► **Avancement projets constructions** par Monsieur Lerévérend :

- Garderie périscolaire, locaux de rangement, sol salle polyvalente : appel d'offres en cours
- Jardin des Sens : semis du gazon dans une quinzaine de jours
- Bibliothèque municipale : esquisses en cours

### ► **Enfance** –

- **TAP** : Les effectifs des écoles étant trop importants pour continuer les activités le midi, la commission scolaire a étudié une autre organisation pour les enfants de l'école élémentaire. Des réunions avec les enseignants, deux réunions du comité de pilotage, conseil d'école extraordinaire ont eu lieu. La loi nous obligeant à avoir un directeur, l'organisation de ces TAP sera confiée à un organisme extérieur.

Un tarif différencié sera proposé pour les écoles maternelle et élémentaire : 2 abstentions - 1 contre

- **BUS le mercredi** : très peu d'enfants prennent le bus pour se rendre au CLSH de Verson et compte tenu des problèmes rencontrés pour les inscriptions, sur proposition de la commission « Enfance », à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre l'organisation de ce transport à la rentrée 2017.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 0 h 00 minute.